

Matériaux de construction – évolution et mise en oeuvre

Gestion écologique et économique des déchets selon le concept relatif aux chantiers de la SuperDrecksKëscht® fir Betriber



Votre interlocuteur: Corrignan Eric

Formation:

Titulaire d'une maîtrise des sciences et techniques « Sols, pollutions et réhabilitation » à l'université Louis Pasteur à Strasbourg

Titulaire d'une maîtrise en sciences physiques à l'université de Metz

Fonction:

Conseiller environnemental à la SuperDrecksKëscht®

Formateur externe à l'institut de formation sectoriel du bâtiment (IFSB)



Programme:

1. Introduction
2. Caractéristiques réglementaires
3. La SuperDrecksKëscht®
4. Gestion écologique et économique des déchets selon le concept relatif aux chantiers de la SuperDrecksKëscht® fir Betriber
5. Les déchets de chantier
6. Connaissances portant sur le marché



1. Introduction

- 1.1 La problématique des déchets
- 1.2 Les quantités de déchets générées
au Grand Duché de Luxembourg



1 Introduction



Poids d'une poubelle en 1960 :
220 kg/habitant/an



Poids d'une poubelle en 1980 :
380 kg/habitant/an



Poids d'une poubelle en 2000 :
450 kg/habitant/an



La guerre des ordures



... plus de 4500 tonnes d'ordures dans les rues de Naples

La quantité de déchets produits au Luxembourg: (année 2000)

Déchets inertes: 9381582 t

Déchets ménagers et assimilés: 187720 t

Parcs à conteneurs: 46450 t

Superdreckskëscht fir Biirger 1531 t

Un tonnage global bien supérieur à celui des ordures ménagères!!!

Le secteur du bâtiment produit 65 % de déchets inertes (pierres, béton, briques), 30 % de déchets recyclables (emballages et matériaux papier, plastiques, textiles) et environ 5% de déchets problématiques (peintures, solvants, bois traité,...)



2. Caractéristiques réglementaires

- 2.1 Loi sur la gestion des déchets
- 2.2 Prescriptions ITM relatives au stockage des déchets
- 2.3 Droit ADR
- 2.4 Transfert des déchets



2.1 Loi sur la gestion des déchets

C'est quoi un déchet?

- D'une façon générale, tout bien meuble abandonné, destiné à l'abandon par son détenteur, ou dont ce dernier à l'obligation de se défaire doit être considéré comme déchet
- Un déchet reste un déchet jusqu'à ce que celui-ci, ainsi que les matières premières secondaires ou l'énergie qui en résultent soient réintroduites dans le circuit économique

Art. 3a de la loi du 17 juin 1994



2.1 Loi sur la gestion des déchets

La hiérarchie des objectifs

- La prévention
- La réduction
- La valorisation
- L'élimination

Art. 1 de la loi du 17 juin 1994



10.12.2008

- Matériaux de construction -
Gestion des déchets

10/146

2.1 Loi sur la gestion des déchets

La prévention

- Toutes les mesures appliquées à quelque niveau que ce soit qui visent à éviter qu'un déchet ne soit produit.

La réduction

- La réduction des quantités de déchets
- La réduction de la nocivité des déchets



2.1 Loi sur la gestion des déchets

La valorisation

- Le réemploi
- Le recyclage matière
- Exigences d'une collecte et d'un tri de façon à récupérer un maximum de matières premières secondaires.
- La valorisation thermique dont but primaire est la production d'énergie
- Priorité du recyclage matière à la valorisation thermique

Art. 1 point 2c de la loi du 17 juin 1994



2.1 Loi sur la gestion des déchets

L'élimination

- Déchets qui ne se laissent ni éviter, ni réduire, ni valoriser
- Ne doit ni mettre en danger la santé de l'homme, ni porter préjudice à l'environnement
- Ne doit pas créer un risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore
- Ne doit pas provoquer d'inconforts ni par le bruit, ni par des odeurs
- Ne doit pas porter atteinte ni aux paysages, ni aux sites

Art. 1 point 2c de la loi du 17 juin 1994



2.1 Loi sur la gestion des déchets

Quelles sont les obligations du détenteur?

- Le détenteur est défini comme la personne physique ou morale qui a les déchets en sa possession
- De remettre les déchets à un collecteur privé agréé ou public, soit directement à une entreprise qui procède à la valorisation ou à l'élimination.
- De veiller à ce qu'il ne soit pas ajouté volontairement aux déchets de l'eau ou toutes autres substances.
- De ne pas mélanger différents types de déchets

Art. 7 de la loi du 17 juin 1994



2.1 Loi sur la gestion des déchets

Qui supporte les coûts d'élimination?

- Principe pollueur-payeur
- Le coût doit être supporté soit par le détenteur ou par le producteur
- Les prix englobent l'ensemble des frais qui sont dus à la mise en place et à la gestion des infrastructures d'élimination ou de valorisation.



2.1 Loi sur la gestion des déchets

C'est quoi le principe de responsabilité?

- Le producteur est responsable du dommage causé par ses déchets, indépendamment du fait qu'il y a eu de sa part faute ou non.
- Il faut toutefois qu'il y ait victime, et que la victime fasse preuve de dommage et qu'elle prouve l'existence des déchets ainsi que le lien de causalité entre les déchets et le dommage.



2.2 Prescriptions ITM relatives au stockage des déchets

- Il n'existe pas de prescriptions explicites relatives au stockage de déchets
- Le concept de la SuperDrecksKëscht® fir Betriber se base sur différents prescriptions (Seulement quelques déchets sont concernés)



2.2 Prescriptions ITM relatives au stockage des déchets

- **ITM-CL 66: Travaux de peinture** (déchets de peinture, solvants) Article 7.3) et 8.4): Les déchets imprégnés de solvants, de couleurs et de vernis doivent être conservés dans des récipients clos et étanches.
- **ITM-CL 16: Dépôts de liquides inflammables contenus dans des récipients mobiles** (Huile, huile usagée, essence, gazole) Article 5.: Les emballages, quels qu'ils soient, dans lesquels les liquides inflammables sont reçus et conservés porteront de façon apparente la désignation du liquide qu'ils contiennent.



2.2 Prescriptions ITM relatives au stockage des déchets

- **ITM-CL 43.1: Dépôts de récipients mobiles métalliques contenant des gaz liquéfiés, comprimés ou dissous**
(Bouteilles de gaz d'Acétylène, de Propane, d'Oxygène ou d'hydrogène)

L'emplacement de collecte pour bouteilles de gaz devrait se conformer aux prescriptions ITM-CL 43.1, puisqu'on ne peut pas exclure la présence d'un contenu résiduel.



2.2 Prescriptions ITM relatives au stockage des déchets

- **ITM-CL 37.1: Produits dangereux** (Emballages de produits nocifs Lessives et détergents basiques)

Article 9. 8.1.: (...) Les récipients qui, une fois vidés, peuvent contenir des résidus de produits chimiques dangereux, doivent être traités eux mêmes comme dangereux.

Article 9.8.3.: (...) Ces récipients vides doivent conserver l'identification, le marquage et l'étiquetage de leur contenu antérieur.

Article 9.8.5.: Les aires de stockage des déchets devraient se trouver à l'écart des aires normales de fabrication et d'entreposage.



2.3 Droit ADR

- ADR: **A**ccord européen relatif au transport international des marchandises **d**angereuses par **r**oute (30.09.1957 Genève)

L'ADR règle le transport de produits dangereux sur les routes. Le transport inclut les opérations suivantes: l'emballage des marchandises (déchets), le chargement, le transport, le déchargement et le désemballage des marchandises



2.3 Droit ADR



2.3 Droit ADR

Les produits répertoriés en matières dangereuses sont répartis sur neuf classes divisées en treize sous-groupes définissant chacune la nature du ou des dangers qu'ils présentent. En outre, ils sont identifiés par leur numéro ONU (Organisation des Nations Unies), leur nom et un code de classification.

Par exemple:

Classe	Signe	Produits dangereux	Exemples
2		Gaz comprimés liquéfiés ou dissous sous pression	Argon comprimé 1006



2.4 Transfert de déchets

➤ Pour le ramassage et le transfert des déchets les collecteurs doivent être dotés au préalable d'une autorisation délivrée par le ministre de l'Environnement. Vous trouvez la liste des collecteurs agréés sur le site internet: www.environnement.public.lu/dechets/informations-pratiques/index.html

Art. 7 point 2 de la loi du 17 juin 1994

➤ En date du 12 juillet 2007, le règlement (CE) N°1013/2006 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2006 concernant les transferts de déchets entre en vigueur. Ce règlement a pour but de surveiller et d'accompagner les transferts de déchets



3. La SuperDrecksKëscht®

- 3.1 Les actions de la SuperDrecksKëscht®
- 3.2 La SuperDrecksKëscht® fir Betriber
- 3.3 Le Label de qualité de la SuperDrecksKëscht® fir Betriber



OAI

ORDRE DES ARCHITECTES
ET DES INGENIEURS-CONSEILS
GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG



3.1 Les actions de la SuperDrecksKëscht®

3. La SuperDrecksKëscht®



Eng Akloun
vum Ënweiluministër
mat de Gemengen

depuis 1985



depuis 1990



depuis 1992



10.12.2008

- Matériaux de construction -
Gestion des déchets

26/146

3.1 Les actions de la SuperDrecksKëscht®

Que propose la SuperDrecksKëscht® fir Betriber à l'entreprise?

- plans individuels de gestion des déchets, la mise au point de bilans de déchets,
- conseils personnalisés sur toutes les questions portant sur la gestion et la prévention des déchets
- informations sur le stockage propre et sûr de tous les déchets
- formation et motivation des salariés





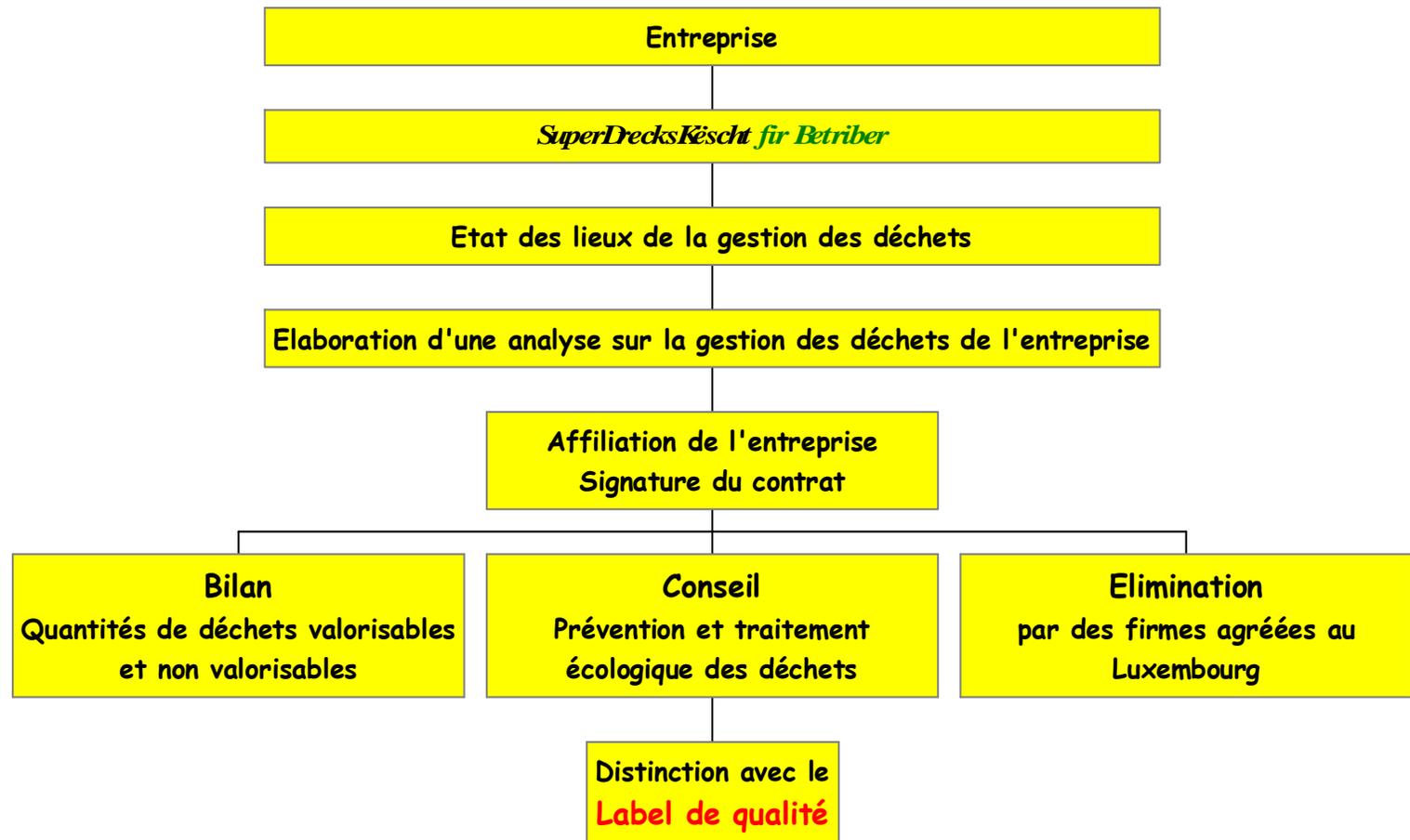
3.1 Les actions de la SuperDrecksKëscht[®]

Que propose la SuperDrecksKëscht[®] fir Betriber à l'entreprise?

- des informations sur les flux de substances et le traitement des déchets
- l'amélioration de la sécurité du travail grâce à une manipulation et un stockage correctes des déchets
- avantages au niveau des coûts grâce aux effets synergiques découlant d'une gestion correcte des déchets
- octroi à l'entreprise du label de qualité - présentation positive de l'entreprise

3.1 Les actions de la SuperDrecksKëscht®

3. La SuperDrecksKëscht®



3.1 Les actions de la SuperDrecksKëscht®

Analyse/concept de la gestion interne des déchets

13.08.2007

Bureau d'Architecture X



<input checked="" type="checkbox"/> Vous êtes en règle. Vous agissez déjà écologiquement et conformément à la loi.	<input type="checkbox"/> La situation peut encore être améliorée. Vous vous trouvez sur la bonne voie.	<input type="checkbox"/> Prenez garde! Voici un point faible que vous devriez supprimer.	<input type="checkbox"/> Informations incomplètes ou non disponibles pour une prévention éventuelle.
--	--	--	--

Généralités

Tri des déchets <input checked="" type="checkbox"/> Une grande partie des déchets est collectée correctement.	Information/Motivation <input type="checkbox"/> Le personnel n'est pas encore assez informé sur la prévention et la gestion des déchets.	Bilans <input type="checkbox"/> Il vous faut un bilan de l'évacuation et la gestion de tous les déchets.
Responsable <input checked="" type="checkbox"/> Madame X et Monsieur Y s'occupent de la prévention et de la gestion des déchets.	Manutention des produits dangereux <input checked="" type="checkbox"/> Les produits nuisibles à l'environnement sont stockés sur une cuve de rétention. Les contenants sont étiquetés.	Preuves d'évacuation <input checked="" type="checkbox"/> Des bons de reprise pour l'élimination des déchets sont disponibles.

Gestion des déchets

Matière	Code	Collecte	Stockage	Elimination	Prévention
1. Appareils électriques	200135	<input checked="" type="checkbox"/> effectuée séparément	<input checked="" type="checkbox"/> proprement à l'intérieur dans la salle informatique	<input checked="" type="checkbox"/> par la firme Hein	<input type="checkbox"/>
2. Batteries, piles sèches	200133	<input type="checkbox"/> à effectuer séparément	<input type="checkbox"/> prévoir 1 fût en plastique à couvercle 30 l	<input type="checkbox"/> par une firme agréée par l'administration de l'environnement ou par le parc à conteneur	<input type="checkbox"/> à prévoir des piles rechargeable
3. Bois (Palettes, emballages)	150103	<input checked="" type="checkbox"/> effectuée séparément (ce déchet est généré rarement)	<input checked="" type="checkbox"/> proprement à l'extérieur	<input type="checkbox"/> par le parc à conteneur (manque preuve d'élimination)	<input checked="" type="checkbox"/> en utilisant des palettes à usage multiple
4. Bombes aérosol	150110	<input checked="" type="checkbox"/> effectuée séparément	<input checked="" type="checkbox"/> dans un carton SDK	<input checked="" type="checkbox"/> par la SuperDrecksKëscht® fir Betriber	<input checked="" type="checkbox"/> en utilisant des atomiseurs et pulvérisateurs rechargeables

Code NACE 60.211
Nombre de Salariés 450

Bureau d'Architecture X No Client 999001

Page 1 de 3

10.12.2008

- Matériaux de construction -
Gestion des déchets

30/146



3.3 Le Label de qualité de la SuperDrecksKëscht® fir Betriber

A quoi correspond le label de qualité?

- **Le label représente une gestion conforme des déchets au sein de l'entreprise**



3.3 Le Label de qualité de la SuperDrecksKëscht[®] fir Betriber

Les critères d'attribution?

- Motivation de tous les participants
- Mesures de prévention des déchets
- Conteneurs de collecte visibles et accessibles
- Stockage sûr et écologique
- Collecte sélective des déchets
- Transparence et haute qualité de la valorisation et de l'élimination des déchets
- Gestion écologique



3.3 Le Label de qualité de la SuperDrecksKëscht® fir Betriber

Contrôle des critères du label:

- Les critères sont contrôlés annuellement
- Score à obtenir : min. 85 % des points
- après 5 ans - contrôle uniquement tous les 2 ans
- retrait du label en cas de non respect des consignes

**Label-
Priméiert!**



**Fir eng ecologesch
Offallgestioun**

Mir maachen mat –
Eis Ëmwelt as et wäert!



3.3 Le Label de qualité de la SuperDrecksKëscht® fir Betriber



3. La SuperDrecksKëscht®



10.12.2008

- Matériaux de construction -
Gestion des déchets

34/146

3.3 Le Label de qualité de la SuperDrecksKëscht® fir Betriber



3. La SuperDrecksKëscht®



10.12.2008

- Matériaux de construction -
Gestion des déchets

35/146

3.3 Le Label de qualité de la SuperDrecksKëscht® fir Betriber



3. La SuperDrecksKëscht®



3.3 Le Label de qualité de la SuperDrecksKëscht[®] fir Betriber

Produit		Code	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Quantité 2005	kg	Pc.	m'
2	Carton, Papier	150101 Collecteur	Commune de Strassen															
3	Cartouches d'encre et de toner	080318 Collecteur																
4	Cartouches et reste de silicone (Signe X)	150110 Collecteur																
5	Déchets de démolition, non	170107 Collecteur	Lamesch															
6	Déchets de peintures solides	080111 Collecteur																
7	Déchets ménagers et assimilés	200301 Collecteur	Commune de Strassen															
8	Feraille	170405 Collecteur																
9	Films plastiques (propres)	150102 Collecteur																
10	Laine de verre et laine de roche	170604 Collecteur																
11	Papier	200101 Collecteur																
12	Placoplâtre	170802 Collecteur																
13	Polystyrène propre (Styrofoam)	150102 Collecteur																
14	Récipients en PET	150102 Collecteur	Valorlux															
15	Verre plat	170202 Collecteur																
		Collecteur																
		Collecteur																
		Collecteur																
		Collecteur																

Aktion **SuperDrecksKëscht[®] fir Betriber** - Eng Initiativ vum Ëmweltminister mat der Handwierkskammer

Veuillez nous renvoyer ce fichier par fax au 488216.255 ou par e-mail à <mailto:berodung@superdreckskescht.lu>

Ce fichier est indispensable afin de recevoir le label de qualité de la 'SuperDrecksKëscht[®] fir Betriber' décerné par le ministère de l'environnement et répond aux obligations d'une gestion de déchets conforme à la législation en vigueur.

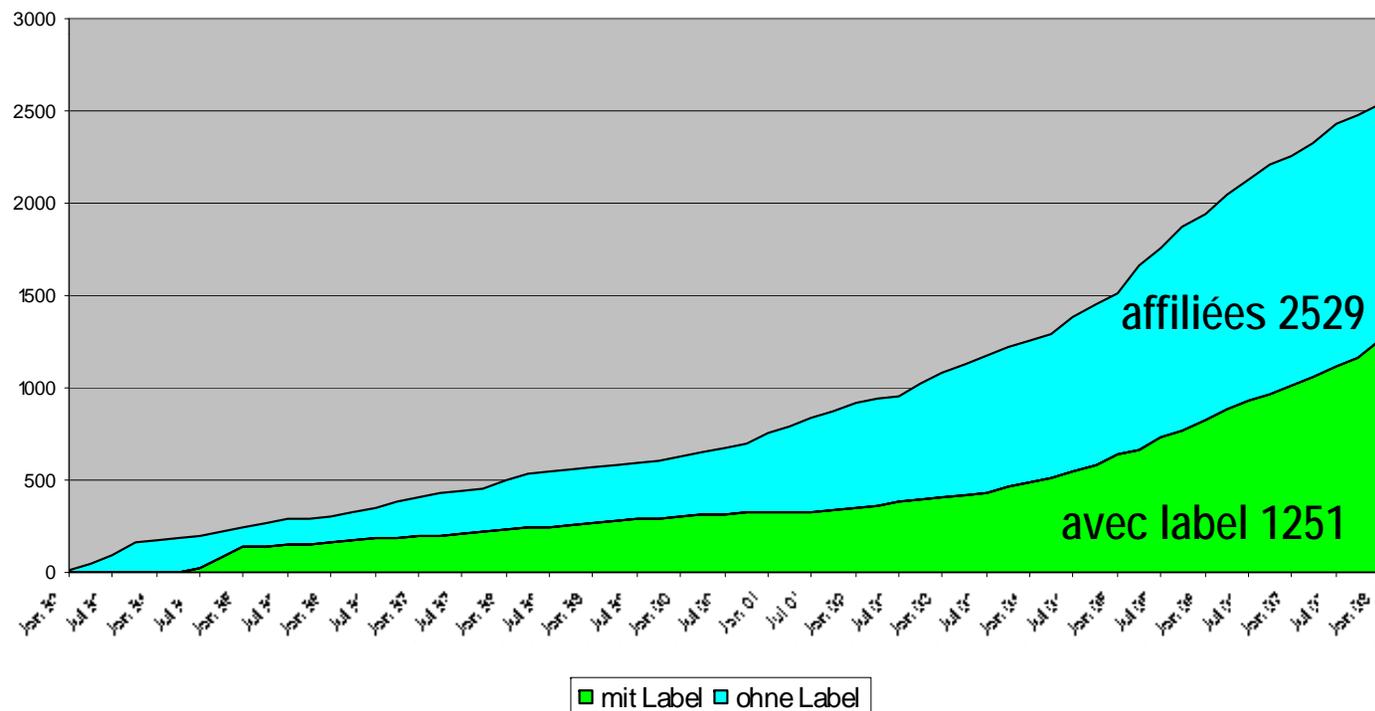
Signature

Un bilan
annuel



3.3 Le Label de qualité de la SuperDrecksKëscht® fir Betriber

SuperDrecksKëscht® fir Betriber 01.01.1993-01.01.2008



3.3 Le Label de qualité de la SuperDecksKëscht[®] fir Betriber

Quel est l'intérêt du label pour l'entreprise?

- Possibilité de se présenter de façon positive au sein de l'entreprise et à l'extérieur - Image de marque et motivation
- Preuve de tous les documents nécessaires au niveau de la gestion des déchets
- Légitimation de l'entreprise vis-à-vis du client pour la facturation des déchets
- Sécurité au travail améliorée grâce à une manipulation et un stockage conforme des déchets



3.3 Le Label de qualité de la SuperDecksKëscht® fir Betriber

Mesures de promotion du label de qualité

- Publicité sur RTL 92,5 - Dénomination régulière de toutes les entreprises labellisées avec jeu concours pour les écouteurs
- Articles réguliers dans tous les quotidiens
- Affichage de toutes les entreprises à l'internet - www.sdk.lu
- Possibilité pour les entreprises d'utiliser le label dans leurs publicités
- Plaque et autocollants pour les entreprises labellisées - pour leurs factures, les voitures, ...



3.3 Le Label de qualité de la SuperDecksKëscht® fir Betriber



3. La SuperDrecksKëscht®



10.12.2008

- Matériaux de construction -
Gestion des déchets

42/146

4. Gestion écologique et économique des déchets selon le concept relatif aux chantiers de la SuperDrecksKëscht® fir Betriber

- 4.1 Gestion des déchets dans la construction
- 4.2 Le concept relatif aux chantiers de la SuperDrecksKëscht® fir Betriber
- 4.3 Prévention et réduction des déchets
- 4.4 Gestion des déchets
- 4.5 Le label de la qualité de la SuperDrecksKëscht® fir Betriber pour les chantiers
- 4.6 Agrément octroyé aux architectes et ingénieurs





4.1 Gestion des déchets dans la construction



Vous choisissez quel garage pour effectuer la réparation de votre voiture?



4.1 Gestion des déchets dans la construction



Vous choisissez quel entreprise pour construire
votre maison?



4.2 Concept relatif aux chantiers de la SuperDrecksKëscht® fir Betriber

Les objectifs:

- Conformité avec la loi
- Plus de sécurité au travail
- Amélioration de la logistique
- Économie de coûts grâce à la prévention des déchets
- Fiabilité des quantités de déchets dans le cadre de la planification
- Transparence des coûts
- Transparence dans l'élimination des déchets
- Caractère durable et écologie



4.2 Concept relatif aux chantiers de la SuperDrecksKëscht® fir Betriber

Que propose la SuperdrecksKëscht® fir Betriber à
l'entreprise?

- conseils personnalisés sur toutes les questions portant sur la gestion et la prévention des déchets
- informations sur le stockage propre et sûr de tous les déchets
- Informations utiles pour pouvoir faire des économies de coûts grâce à la prévention des déchets
- un bordereau type pour la gestion des déchets
- un outil de calcul pour déterminer les quantités de déchets dès le stade de la planification (OYAT)



OAI

ORDRE DES ARCHITECTES
ET DES INGENIEURS-CONSEILS
GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG



4.2 Concept relatif aux chantiers de la SuperDrecksKëscht® fir Betriber

Que propose la SuperdrecksKëscht® fir Betriber à
l'entreprise?

- des informations sur les flux de substances et le traitement des déchets
- l'amélioration de la sécurité du travail grâce à une manipulation et un stockage correctes des déchets
- avantages au niveau des coûts grâce aux effets synergiques découlant d'une gestion correcte des déchets
- octroi au chantier du label de qualité - présentation positive de l'entreprise



4.3 Prévention et réduction des déchets

Les objectifs:

Contrôle des textes de soumission en introduisant le principe de prévention dans la phase de planification et lors de l'exécution des travaux et en introduisant la gestion des déchets.



4.3 Prévention et réduction des déchets

Phase de planification

- En vous basant sur la législation sur les déchets, plus spécifiquement l'article 1.1 de la loi du 17 juin 1994 qui stipule que la prévention et la réduction de déchets à la première priorité.
- Le guide de la construction et de la rénovation durables établi par le CRTI-B/CRTE peut vous fournir des informations utiles dès le début de la planification de l'ouvrage concernant les matériaux de construction, la mise en œuvre et les emballages.
(www.crtib.lu/Leitfaden)



4.3 Prévention et réduction des déchets

Phase de planification

Par exemples:

- La plupart des matériaux composites ne peuvent pas être soumis à une valorisation matière et ne devraient donc pas être utilisés. Il existe des alternatives pour un grand nombre de ces matériaux.
- Dès que c'est possible, les éléments devraient être préfabriqués selon un métré précis, puis livrés et montés. Cette méthode permet non seulement d'éviter les déchets, mais aussi de passer moins de temps sur le montage.
- Les systèmes de transport consignés (europalettes, silos, conteneurs...) sont à privilégier.

6.3 Prévention et réduction des déchets



Exemple «Charpente»:
Il est très important de livrer et de monter la charpente complète préfabriquée après un métré précis. D'un côté, cela évite la production inutile de déchets, d'un autre côté, cela apporte un gain de temps non négligeable.





4.3 Prévention et réduction des déchets

Lors de l'exécution des travaux

- En vous basant sur la législation sur les déchets, plus spécifiquement l'article 1.1 de la loi du 17 juin 1994 qui stipule que la prévention et la réduction de déchets à la première priorité.
- Le guide élaboré par la SuperDrecksKesch® sur les mesures de prévention de déchets pour l'organisation et l'exécution des chantiers peut vous fournir des informations utiles lors de l'exécution des chantiers

(www.sdk.lu/SuperDrecksKesch/Baustellenkonzept)





4.3 Prévention et réduction des déchets

Lors de l'exécution des travaux

Par exemples:

Les déchets de chantier mixtes ne sont générés que lorsque les artisans ne travaillent pas avec le soin requis; ce sont donc des déchets évitables.

Tout matériau de construction facilement dégradable doit être stocké à un endroit sûr, propre et sec. Par ailleurs, il faut veiller à ce que les matériaux liquides (peinture, colle, peinture au bitume, etc.) ne se dessèchent pas, devenant par là même inutilisables.

Les protections ne devraient si possible être utilisés que ponctuellement et se composer de matériaux réutilisables à maintes reprises.



4.3 Prévention et réduction des déchets



Exemple

«Menuiserie extérieure»:

L'isolant thermique entre le châssis et la butée devrait être un matériau à fibres (laine de verre, laine de roche, fibres de coco). La mousse PU n'est pas recommandable du fait des déchets en résultant sous forme de récipients vides à gaz propulseur et de restes de découpe.





4.4 Gestion des déchets

Gestion des déchets

- En vous basant sur la législation sur les déchets, plus spécifiquement l'article 7 de la loi du 17 juin 1994 qui stipule que les différents types de déchets ne doivent pas être mélangés
- En vous référant aux prescriptions ITM par ex. la prescription ITM-CL 37.1 sur les produits dangereux qui stipule que les récipients qui, une fois vidés, peuvent contenir des résidus de produits chimiques dangereux, doivent être traités eux mêmes comme dangereux.



4.4 Gestion des déchets

Gestion des déchets

- Les déchets sont évacués par une entreprise agréée
- Appel d'offres distinct pour l'élimination des déchets
- Disponibilité de place sur le chantier pour installer un site de collecte centralisé ou plusieurs sites décentralisés
- Surveillance des sites de collecte, au moins pendant les heures d'ouverture
- Obligation pour les entreprises artisanales de remettre tous les déchets aux sites de collecte



OAI

ORDRE DES ARCHITECTES
ET DES INGENIEURS-CONSEILS
GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG



4.4 Gestion des déchets

Analyse/concept de la gestion interne des déchets

01.10.2006

Chantier - Baustelle



<input type="checkbox"/> Vous êtes en règle. Vous agissez déjà écologiquement et conformément à la loi.	<input type="checkbox"/> La situation peut encore être améliorée. Vous vous trouvez sur la bonne voie.	<input type="checkbox"/> Prenez garde! Voici un point faible que vous devriez supprimer.	<input type="checkbox"/> Informations incomplètes ou non disponibles pour une prévention éventuelle.
---	--	--	--

Généralités

Tri des déchets <input type="checkbox"/> Les déchets doivent être collectés séparément.	Information/Motivation <input type="checkbox"/> Les entreprises doivent être informés sur la prévention et la gestion des déchets.	Bilans <input type="checkbox"/> Il vous faut un bilan de l'évacuation et la gestion de tous les déchets.
Responsable <input type="checkbox"/> La structure et les responsabilités pour la gestion des déchets doivent être fixés.	Manutention des produits dangereux <input type="checkbox"/> Les conteneurs pour le stockage des déchets doivent être étiquetés. Les déchets problématiques doivent être stockés et évacués conformément.	Preuves d'évacuation <input type="checkbox"/> Des bons de reprise pour chaque déchet évacué doivent être disponibles.

Gestion des déchets

Matière	Code	Collecte	Stockage	Élimination	Prévention
1. Batteries, piles sèches	200133	<input type="checkbox"/> à effectuer séparément	<input type="checkbox"/> prévoir un fût en plastique de 30 l ou équivalent	<input type="checkbox"/> prévoir une firme agréée par l'administration de l'environnement	<input type="checkbox"/> à remplacer par des piles rechargeables
2. Bois traité	200137	<input type="checkbox"/> à effectuer séparément	<input type="checkbox"/> prévoir un conteneur de 14 à 30 m3	<input type="checkbox"/> prévoir une firme agréée par l'administration de l'environnement	<input type="checkbox"/>
3. Bombes aérosol (Spray)	150110	<input type="checkbox"/> à effectuer séparément	<input type="checkbox"/> prévoir des cartons spéciaux pour bombes aérosols ou équivalent	<input type="checkbox"/> prévoir une firme agréée par l'administration de l'environnement	<input type="checkbox"/> utiliser des atomiseurs, des pulvérisateurs rechargeables ou des produits liquides

Code NACE 00,000
Nombre de Salariés

Chantier - Baustelle No Client 200005

Page 11 de 4

10.12.2008

- Matériaux de construction -
Gestion des déchets

58/146



4.4 Gestion des déchets

Matière	Code	Collecte	Stockage	Elimination	Prévention
4. Bombes aérosol polyuréthane (PUR)	150110	<input type="checkbox"/> à effectuer séparément	<input type="checkbox"/> prévoir des cartons spéciaux pour bombes aérosols polyuréthane ou équivalent	<input type="checkbox"/> prévoir une firme agréée par l'administration de l'environnement	<input type="checkbox"/>
5. Cquettes et boîtes de conserve (métal)	150104	<input type="checkbox"/> à effectuer séparément	<input type="checkbox"/> prévoir des supports avec des sacs en plastique transparent de 120 l ou de 1000 l ou équivalent	<input type="checkbox"/> prévoir une firme agréée par l'administration de l'environnement ou par Valorlux	<input type="checkbox"/>
6. Carton, Papier	150101	<input type="checkbox"/> à effectuer séparément	<input type="checkbox"/> prévoir un conteneur à clapet de 1,1m ³ à 30 m ³	<input type="checkbox"/> prévoir une firme agréée par l'administration de l'environnement	<input type="checkbox"/>
7. Ciment amiante et éternit	170605	<input type="checkbox"/> à effectuer séparément	<input type="checkbox"/> prévoir des Big-Bags de 1m ³ à 30 m ³	<input type="checkbox"/> prévoir une firme agréée par l'administration de l'environnement	<input type="checkbox"/>
8. Déchets de câbles	170411	<input type="checkbox"/> à effectuer séparément	<input type="checkbox"/> prévoir un fût en plastique de 120 l, un conteneur à claire-voie de 750 l ou conteneur 5 m ³	<input type="checkbox"/> prévoir une firme agréée par l'administration de l'environnement	<input type="checkbox"/>
9. Déchets de démolition, non contaminés	170107	<input type="checkbox"/> à effectuer séparément	<input type="checkbox"/> prévoir un conteneur de 5 à 15 m ³	<input type="checkbox"/> prévoir une firme agréée par l'administration de l'environnement	<input type="checkbox"/>
10. Déchets en matière plastique	200139	<input type="checkbox"/> à effectuer séparément (tuyaux, gaines (chutes) en plastique dur	<input type="checkbox"/> prévoir des conteneurs à claire-voie de 750 l ou un conteneur de 5 à 12 m ³	<input type="checkbox"/> prévoir une firme agréée par l'administration de l'environnement	<input type="checkbox"/>
11. Déchets ménagers et assimilés	200301	<input type="checkbox"/> à effectuer séparément	<input type="checkbox"/> prévoir des conteneurs MGB de 1100 l ou des conteneurs à clapet de 2,5 m ³ à 7,5 m ³ (encabranants jusqu'à 30 m ³)	<input type="checkbox"/> prévoir une firme agréée par l'administration de l'environnement	<input type="checkbox"/>



4.4 Gestion des déchets

Matière	Code	Collecte	Stockage	Elimination	Prévention
12. Déchets pollués par de la peinture	080111	<input type="checkbox"/> à effectuer séparément (récipients plastique/métal et outillages souillés)	<input type="checkbox"/> prévoir des fûts en plastique de 120 l, des SAP de 800 l ou conteneur à clapet de 5 m ³	<input type="checkbox"/> prévoir une firme agréée par l'administration de l'environnement	<input type="checkbox"/>
13. Emballages de produits nocifs (bidons et fûts vides en plastique ou métal ayant contenu des liquides nocifs)	150110	<input type="checkbox"/> à effectuer séparément (bidons et fûts vides en plastique ou métal ayant contenu des liquides nocifs)	<input type="checkbox"/> prévoir des fûts en plastique de 120 l, des SAP de 800 l ou équivalent	<input type="checkbox"/> prévoir une firme agréée par l'administration de l'environnement	<input type="checkbox"/> prévoir des emballages à usage multiple
14. Ferraille	200140	<input type="checkbox"/> à effectuer séparément	<input type="checkbox"/> prévoir un conteneur de 5 à 30 m ³	<input type="checkbox"/> prévoir une firme agréée par l'administration de l'environnement	<input type="checkbox"/>
15. Films plastiques (propres ou souillés)	150102	<input type="checkbox"/> à effectuer séparément	<input type="checkbox"/> prévoir des supports avec des sacs en plastique transparent de 1000 l	<input type="checkbox"/> prévoir une firme agréée par l'administration de l'environnement	<input type="checkbox"/>
16. Laine de verre et laine de roche	170604	<input type="checkbox"/> à effectuer séparément	<input type="checkbox"/> prévoir des supports avec des sacs en plastique transparent de 1000 l	<input type="checkbox"/> prévoir une firme agréée par l'administration de l'environnement	<input type="checkbox"/>
17. Mousse de polyuréthane (plaques d'isolation)	170603	<input type="checkbox"/> à effectuer séparément	<input type="checkbox"/> prévoir des supports avec des sacs en plastique transparent de 1000 l	<input type="checkbox"/> prévoir une firme agréée par l'administration de l'environnement	<input type="checkbox"/>
18. Polystyrène propre (Styropor) ou (souillé)	150102	<input type="checkbox"/> à effectuer séparément	<input type="checkbox"/> prévoir des supports avec des sacs en plastique transparent de 1000 l	<input type="checkbox"/> prévoir une firme agréée par l'administration de l'environnement	<input type="checkbox"/>
19. Produits huileux (cartouches de graisse, chiffons, flexibles)	150202	<input type="checkbox"/> à effectuer séparément	<input type="checkbox"/> prévoir un Oleocont de 240 l ou équivalent	<input type="checkbox"/> prévoir une firme agréée par l'administration de l'environnement	<input type="checkbox"/>
20. Récipients en PET (bouteille)	150102	<input type="checkbox"/> à effectuer séparément	<input type="checkbox"/> prévoir des supports avec des sacs en plastique transparent de 120 l ou de 1000 l ou équivalent	<input type="checkbox"/> prévoir une firme agréée par l'administration de l'environnement ou par Valorlux	<input type="checkbox"/>



4.4 Gestion des déchets

Matière	Code	Collecte	Stockage	Elimination	Prévention
21. Roofing, membranes d'étanchéité bitumineuses	170303	<input type="checkbox"/> à effectuer séparément	<input type="checkbox"/> prévoir des Big-Bags ou un conteneur de 5 à 30m3	<input type="checkbox"/> prévoir une firme agréée par l'administration de l'environnement	<input type="checkbox"/>
22. Terres excavées non contaminées	170504	<input type="checkbox"/> à effectuer séparément	<input type="checkbox"/> ne sont normalment pas entreposer	<input type="checkbox"/> prévoir une firme agréée par l'administration de l'environnement	<input type="checkbox"/>
23. Tubes fluorescents (Neon)	200121	<input type="checkbox"/> à effectuer séparément	<input type="checkbox"/> dans des cartons SNK ou équivalent	<input type="checkbox"/> prévoir une firme agréée par l'administration de l'environnement	<input type="checkbox"/>
24. Verre creux (bouteille)	150107	<input type="checkbox"/> à effectuer séparément	<input type="checkbox"/> prévoir des conteneurs GMT de 240 l ou des conteneurs bulles de 3 m3	<input type="checkbox"/> prévoir une firme agréée par l'administration de l'environnement	<input type="checkbox"/>
25. Verre plat (aussi verre miroir)	200102	<input type="checkbox"/> à effectuer séparément	<input type="checkbox"/> prévoir un conteneur de 5 à 15 m3	<input type="checkbox"/> prévoir une firme agréée par l'administration de l'environnement	<input type="checkbox"/>

4.4 Gestion des déchets

Sur le site internet de la SuperDrecksKëscht® vous pouvez trouver un guide de calcul qui vous permettra de calculer les quantités de déchets produites par corps de métiers en fonction du volume du bâtiment-

Lien internet: www.sdk.lu

Menu SuperDrecksKëscht® fir Betriber/concept chantier





4.4 Gestion des déchets

Base de données / Datenbank - [OYAT]

Datei Bearbeiten Ansicht Einfügen Format Datengätze Extras Fenster Z

Sprachauswahl

Volumen du bâtiment:

Phase de construction:

Corps de métier:

[Tableau à imprimer](#)

Quantités de déchets

Désignation du déchet	CED	Quantité minimale (kg)	Quantité maximale (kg)
Terres excavées non contaminées	170504	49.120	265.984
Déchets de démolition non contaminés	170107	60.202	125.828
Bois traité	170204	10.787	18.578
Ferraille	170405	4.515	7.157
Déchets de chantier mélangés	170904	753	2.188
Laine de verre / laine de roche	170804	47	1.609
Déchets de nettoyage de chantier	170804	287	1.542
Carton, papier	150101	597	1.125
Placoplatre	170802	80	976
Sacs de ciment et de plâtre	150110	500	892
Papier et films plastiques pollués par de la peinture	150202	437	645
Films plastiques propres	150102	255	545
Films plastiques souillés	150102	104	412
Linoléum	170203	141	368
Déchets en matière plastique	170203	169	329
Déchets de peinture solide	080111	77	254
Polystyrène propre	170604	73	187
Roofing, membranes d'étanchéité bitumineuses	170303	26	178
Déchets en caoutchouc	200199	99	162
Déchets de câbles	170411	63	107
Polystyrène souillé	170604	31	107
Tuyaux en PE	170203	58	81
Zinc	170404	6	74
Mousse de PU (plaques d'isolation)	170603	2	65
Tuyaux en PP	170203	40	64
Copeaux métalliques huileux	120118	16	42
Cartouches de silicone	150110	14	39
Produits huileux	150202	3	38
Styrodur propre	170604	10	32
Déchets en PVC	170203	11	20
Déchets en matière plastique	170203	1	17

!ne valeur zero signifie que la quantité du déchet en question est inférieure à 1 kg

Formularansicht

Start Posteingang - M... Microsoft Access... Base de données Oyat 15:16



4.4 Gestion des déchets

Organisation et structure de collecte

stations de collecte:

- fixer le nombre et l'endroit
- revêtement du sol, stabilisation
- bien accessibles, propres et clôturée
- fixer les heures d'ouverture
- personne responsable pour le fonctionnement
- bon marquage des conteneurs
- stockage conforme des liquides



OAI

ORDRE DES ARCHITECTES
ET DES INGENIEURS-CONSEILS
GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG



4.4 Gestion des déchets



10.12.2008

- Matériaux de construction -
Gestion des déchets

65/146



4.4 Gestion des déchets



10.12.2008

- Matériaux de construction -
Gestion des déchets

66/146



4.4 Gestion des déchets



10.12.2008

- Matériaux de construction -
Gestion des déchets

67/146



4.4 Gestion des déchets

Organisation et structure de collecte

Chaque collaborateur a sa responsabilité pour la collecte et le tri convenables, d'où l'importance d'organiser des séances d'information sur la gestion des déchets.

Une personne ne respectant pas le tri
« contamine » l'ensemble du contenu
et annule ainsi le travail des autres!



4.4 Gestion des déchets

Séances d'information

Conditions

- Autorisation du maître d'ouvrage
- Intégration de toutes les personnes responsables
- Diffusion centralisée des informations:
- Chaque entreprise et leurs sous-traitants sont informés indépendamment les uns des autres
- Obligation de participation (listes de présence)

Personnel visé

- Direction d'entreprise et chefs de projet
- Artisans: chefs d'équipe, manœuvres et responsables de déchets



4.4 Gestion des déchets

Séances d'information; direction d'entreprise et chefs de projet

Contenu

- Objectif et motivation
- Explications sur le règlement en vigueur (soumission)
- Présentation de l'organisation pratique, comme p.ex.: collecte séparée des déchets au lieu de travail; possibilités d'entreposage de déchets; heures d'ouverture du centre de collecte; ...



4.4 Gestion des déchets

Organisation et structure de collecte

- L'élimination écologique et transparente des déchets est un des points essentiels (bons de reprise, bilan des quantités évacuées)
- Éviter toute accumulation «sauvage» de déchets
- Surveillance de la propreté du lieu de travail (déblaiement et nettoyage régulier du lieu de travail, éviter toute accumulation «sauvage» de déchets)
- Surveillance du tri et du stockage corrects des déchets (Contrôle régulier du tri correct, stockage des déchets à un endroit propre et sec)



4.4 Gestion des déchets

Séances d'information; artisans et manoeuvres

Contenu

Instructions pratiques sur:

- Obligation de déblaiement et nettoyage du lieu de travail
- Collecte séparée des déchets au lieu de travail
- Conditions d'entreposage de déchets
- Heures d'ouverture du centre de collecte
- Règlement intérieur du centre de collecte
- Responsables et autres personnes de contact

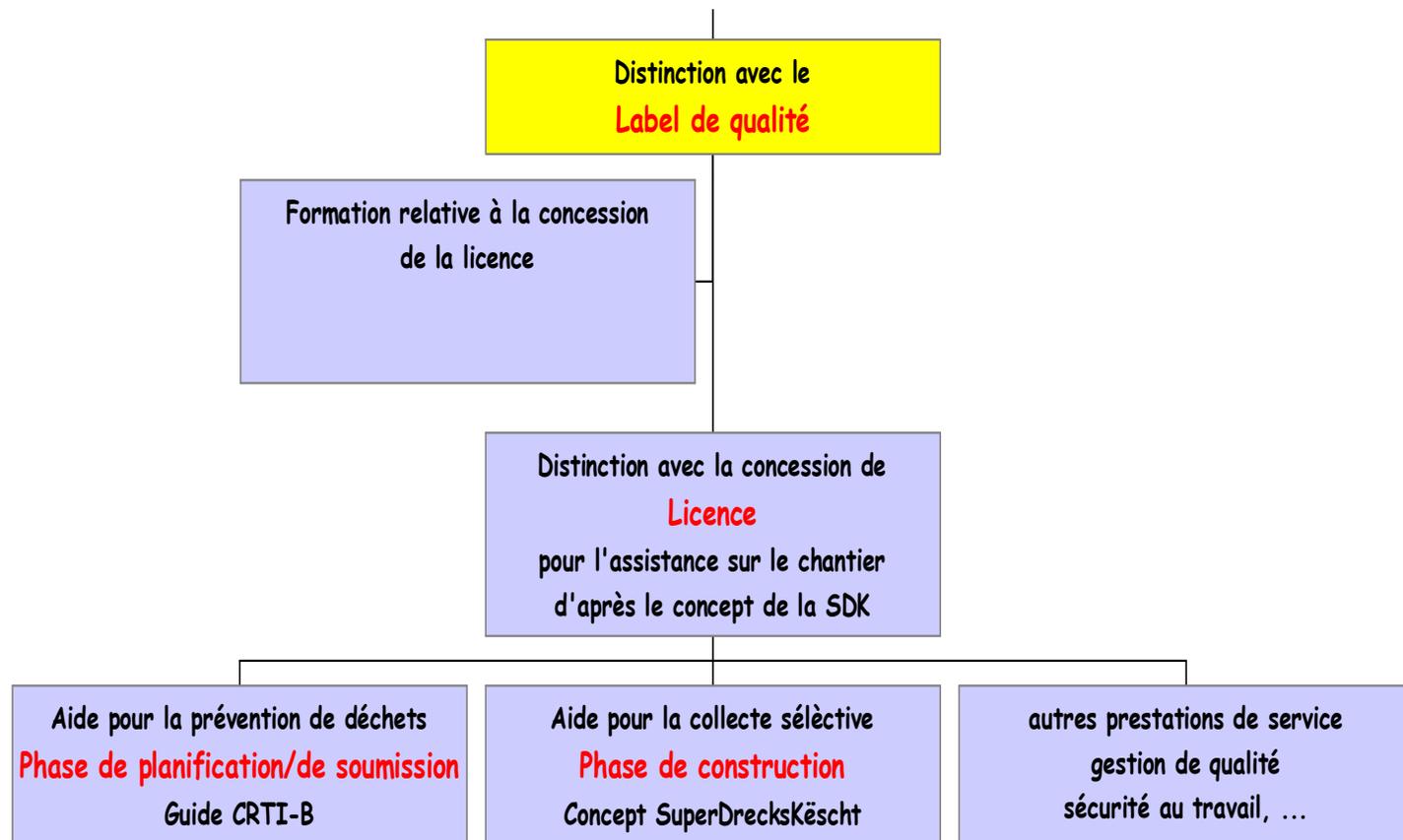


4.4 Gestion des déchets

Organisation et structure de collecte, garantie de qualité

- Contrôle régulier des prescriptions du concept de la SuperDrecksKëscht® fir Betriber
- Nouveaux déchets? - Intégration dans le concept
- Est-ce que la signalétique est encore bien visible?
- Les lieux des travaux sont-ils régulièrement déblayés et nettoyés?
- Faudra-t-il répéter des instructions ou formations? (lors de changement de personnel ou pour un rafraîchissement des instructions)

4.5 Le label de la qualité de la SuperDrecksKëscht® fir Betriber pour les chantiers





4.5 Le label de la qualité de la SuperDrecksKëscht® fir Betriber pour les chantiers

À quoi correspond le label de qualité?

Le label représente une gestion conforme des déchets lors du chantier.

Critères d'obtention

Identique à ceux en vigueur pour le label de qualité de la SuperDrecksKëscht® fir Betriber pour les entreprises.

Attribution du label

Si, après avoir signé la convention, le mandant respecte le concept SuperDrecksKëscht® fir Betriber, il pourra, après trois (3) mois à dater de la signature de la présente convention, porter le label SuperDrecksKëscht® fir Betriber et l'utiliser à des fins publicitaires. Le label sera remis à l'entreprise par l'Administration de l'environnement et la Chambre des Métiers.



4.5 Le label de la qualité de la SuperDrecksKëscht® fir Betriber pour les chantiers

Prolongation du label

- Les critères sont contrôlés tous les 4 mois
- après 8 mois - contrôle uniquement tous les 8 mois
- retrait du label en cas de non respect des consignes

À la fin du chantier

Le bâtiment obtient à sa mise en service un diplôme de la part de la SuperDrecksKëscht® certifiant la bonne gestion des déchets lors de la construction du bâtiment.



OAI

ORDRE DES ARCHITECTES
ET DES INGENIEURS-CONSEILS
GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG



4.6 Agrément octroyé aux architectes et ingénieurs

L'octroi de l'agrément aux bureaux d'architectes et d'études est un module supplémentaire dans la mise en œuvre du concept

Attribution:

- Le bureau d'architectes ou d'études doit avoir le label de qualité de la SuperdrecksKëscht® fir Betriber.
- Au moins un des collaborateurs du bureau d'architectes ou d'ingénieurs doit avoir suivi la formation sur le concept relatif aux chantiers de la SuperdrecksKëscht® fir Betriber.



OAI

ORDRE DES ARCHITECTES
ET DES INGENIEURS-CONSEILS
GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG



4.6 Agrément octroyé aux architectes et ingénieurs

Intérêt de l'agrément pour le bureau d'études ou d'ingénieurs?

Les architectes et ingénieurs peuvent profiter gratuitement des connaissances de la SuperDrecksKëscht® et proposer ce service aux maître d'ouvrage. Le maître d'œuvre peut ainsi conseiller le maître d'ouvrage dans ses choix afin de réduire la production de déchets et d'en assurer la meilleur gestion possible. Le bordereau type peut être intégré au cahier des charges.



4.6 Agrément octroyé aux architectes et ingénieurs

Prolongation:

L'agrément est valable pour une première période de deux ans. Sauf dénonciation par une des parties, il est reconduit automatiquement un an. A compter de la cinquième année, la validité est prolongée de deux ans.

Modalité de la prolongation:

Le bureau d'architecte ou d'études doit indiquer comment il a utilisé le concept relatif aux chantiers de la SuperdrecksKëscht® fir Betriber en entier ou en partie.

5. Les déchets de chantier



Batteries, piles sèches



Que faut-il mettre dedans?

Batteries, piles sèches

A ne pas mettre

Les accumulateurs au plomb



Batteries, piles sèches

La collecte

Dans des cartons de collecte ou dans des fût en plastique



Recyclage/ élimination écologique

Récupération des métaux

Le saviez-vous?

On peut récupérer à partir de 1000 kg de batteries usagées près de 600 kg de métaux(fer, manganèse, cuivre, nickel)



Bois traité

Que faut-il mettre dedans?

toutes sortes de produits en bois et les sciures

Additifs tolérés: métaux en petites quantités (clous, ...



A ne pas mettre

Vous devez retirer les vitres et les morceaux
en métal de grande taille



Bois traité

La collecte



en vrac, dans des conteneurs ou dans des conteneur à claire-voie

Recyclage/ élimination écologique

valorisation thermique

Le saviez-vous?

Brûler le bois traité est particulièrement dangereux pour la santé et l'environnement car celui-ci contient des produits toxiques (issus des adjuvants, vernis et peintures) qui se libèrent au moment de la combustion.



Bombes aérosols

Que faut-il mettre dedans?

générateurs d'aérosols avec résidus



A ne pas mettre

Bombes aérosols PU



Bombes aérosols

La collecte

Par ex. dans des cartons pour bombes aérosols



Recyclage/ élimination écologique

élimination des résidus à haute température,
recyclage des métaux

Le saviez-vous?

*Les aérosols « vides » contiennent encore des résidus
et ne doivent pas être mis à la poubelle.*



Bombes aérosols PU



Que faut-il mettre dedans?

générateurs d'aérosols avec résidus de mousse d'isolation ou mousse de montage en polyuréthane

A ne pas mettre

Les bombes aérosols



Bombes aérosols PU



La collecte

carton PDR, carton pour bombes aérosols

Recyclage/ élimination écologique

recyclage avec récupération des métaux,
des gaz propulseurs et des résidus.

Le saviez-vous?

L'acier sert à la fabrication de boîtes de conserve, de nouveaux emballages aérosol, de châssis de voiture, de boules de pétanque, de canettes...



Boîtes de conserve et canettes métalliques

Que faut-il mettre dedans?



boîtes et canettes en tôle ou aluminium

A ne pas mettre

Graisses, matières plastiques, de caoutchouc, bois



Boîtes de conserve et canettes métalliques

La collecte

Par ex. dans des sacs en plastique



Recyclage/ élimination écologique

recyclage dans l'industrie sidérurgique

Le saviez-vous?

19000 boîtes de conserves en acier → 1 voiture

670 canettes en aluminium → 1 vélo



Carton et papier

Que faut-il mettre dedans?

papier et emballages en carton propres



A ne pas mettre

le papier hygiénique (mouchoirs, serviettes, etc) papiers peints, papier d'emballages pour viande et charcuterie, emballages en carton souillés... etc



Carton et papier

La collecte

Cartons ou dans un conteneur



Recyclage/ élimination écologique

recyclage dans l'industrie du papier

Le saviez-vous?

1,2 kg de papier récupéré = 1 kg de papier recyclé



Ciment amiante et éternit

Que faut-il mettre dedans?



Matériaux de construction contenant de l'amiante:
Eternit®, panneaux pour toits et des panneaux
d'isolation

A ne pas mettre

Des morceaux en plastique



Ciment amiante et éternit



La collecte

Dans des big-bag pour éternit

Recyclage/ élimination écologique

Mise en décharge dans une décharge réservée aux déchets dangereux

Le saviez-vous?

Lorsque vous manipulez des produits contenant de l'amiante, veillez à éviter tout dégagement de poussière permettant aux fibres d'amiante d'être libérées.



Déchets de câbles

Que faut-il mettre dedans?

bouts de câbles entiers avec l'isolant



A ne pas mettre

Des appareils électriques



Déchets de câbles



La collecte

en vrac ou dans un carton

Recyclage/ élimination écologique

recyclage de la fraction métallique, valorisation thermique de la matière plastique

Le saviez-vous?

Il est estimé que 45 % de la demande annuelle européenne est alimentée par le recyclage



Déchets de démolition non contaminés

5. Les déchets de chantier

Que faut-il mettre dedans?

pierres, briques, restes de béton



A ne pas mettre

Matières organiques



Déchets de démolition non contaminés

La collecte



Dans des seaux, des cuves ou dans des conteneurs de différents volumes

Recyclage/ élimination écologique

recyclage ou mis en décharge (déchets inertes)
Les granulats obtenus à partir des gravats de démolition sont, pour leur part, principalement recyclés en matériaux de remblais.

Le saviez-vous?

Le plâtre est soluble dans l'eau, et lorsqu'il se décompose il peut former du gaz sulfurique.



Déchets en matière plastique

Que faut-il mettre dedans?

toutes sortes de matière
plastiques de composition inconnue



A ne pas mettre

Des films plastiques et des emballages de
produits nocifs



Déchets en matière plastique

La collecte

Dans des sacs en plastique ou dans un récipient



Recyclage/ élimination écologique

valorisation thermique, dans la fabrication de bancs publics, bacs à fleurs, palettes de transport, de tuyaux d'assainissement, gaines électriques, mobilier urbain... etc

Le saviez-vous?

1 tonne de plastique recyclée fait économiser entre 700 et 800 kg de pétrole brut.



Déchets ménagers

Que faut-il mettre dedans?

tous les déchets assimilés aux ordures ménagères non valorisables (sacs de ciment et de plâtre, moquette et linoléum, déchets de nettoyage de chantier)



A ne pas mettre

triez toutes matières valorisables, ne les jetez pas dans la poubelle pour déchets ménagers



Déchets ménagers

La collecte



Dans des sacs en plastique ou récipient GMT 240
l/ MGB 1,1 m³ jusqu' à un conteneur de 5m³

Recyclage/ élimination écologique

mis en décharge ou incinération

Le saviez-vous?

La chaleur de combustion est utilisée pour produire de l'électricité. Près de 35000 MWh sont ainsi injectés par l'usine d'incinération dans le réseau public



Déchets pollués par de la peinture

Que faut-il mettre dedans?



Emballages avec adhésions solidifiés de peintures, laques, vernis, cires, bitumes etc. cartouches de silicone, colles, papier et films

A ne pas mettre

De la peinture liquide



Déchets pollués par de la peinture

5. Les déchets de chantier



La collecte

En vrac, dans des sacs en plastique, dans un fût en plastique ou dans un conteneur SAP

Recyclage/ élimination écologique

élimination des résidus à haute température, valorisation thermique des emballages en plastique, recyclage des emballages métalliques

Le saviez-vous?

Les déchets pollués par de la peinture sont refroidis à des températures de -80 °C à -170 °C.



Emballages de produits nocifs

5. Les déchets de chantier



Que faut-il mettre dedans?

réipients vidés de produits de nettoyage, lessives, acides, produits chimiques, peintures, laques, etc.

A ne pas mettre

Des réipients qui ne sont pas encore vides



Emballages de produits nocifs



La collecte

sac en plastique transparent de 120 l ou dans des fût en plastique

Recyclage/ élimination écologique

Valorisation énergétique (élimination à haute température)

Le saviez-vous?

Les récipients de matières dangereuses, une fois vidés, contiennent généralement encore des substances résiduelles nocives pouvant entraîner des réactions dangereuses.





Les métaux

Que faut-il mettre dedans?

fer, aluminium, zinc-titane, laiton, ...

A ne pas mettre

Matières plastiques



Les métaux

La collecte



en vrac, conteneurs jusqu'à 5 m³

Recyclage/ élimination écologique

recyclage dans l'industrie sidérurgique

Le saviez-vous?

*1 tonne d'acier recyclé fait économiser l'énergie que
consomme 1 personne en 9 mois*



Films plastiques propres

Que faut-il mettre dedans?

films en matière plastique propres, transparents, imprimés, colorés; films extensibles



A ne pas mettre

Films plastiques souillés



Films plastiques propres



La collecte

sacs en plastique transparent de 120 l

Recyclage/ élimination écologique

recyclage dans l'industrie des matières plastiques

Le saviez-vous?

Fabriqués en une seconde, utilisés en moyenne durant 20 minutes, les sacs en plastique mettent 400 ans à disparaître lorsqu'ils sont abandonnés dans la nature, disséminés dans les arbres, les champs ou sur le littoral.



Laine de verre et laine de roche

5. Les déchets de chantier



Que faut-il mettre dedans?

laine de verre, laine de roche, papier peint en fibres de verre, fibres de verre, treillis en fibres de verre

A ne pas mettre

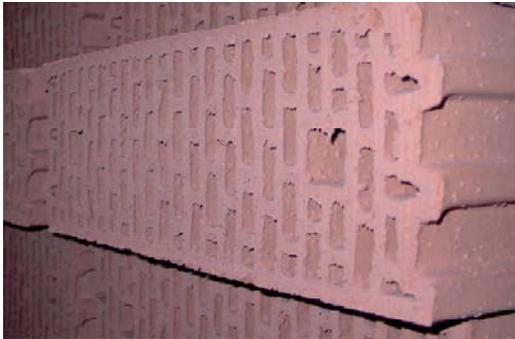
Des emballages souillés



Laine de verre et laine de roche

5. Les déchets de chantier

La collecte



Par ex. dans des sacs en plastique transparent de 120 l

Recyclage/ élimination écologique

recyclage dans l'industrie des matériaux de construction. (Woolit®)

Le saviez-vous?

Près de 70 % de la laine de verre est produite à partir de verre plat collecté.



Polystyrène expansé (Styropor[®]) propre

5. Les déchets de chantier



Que faut-il mettre dedans?

Pièces moulées en polystyrène et les chips d'emballage

A ne pas mettre?

Pièces moulées en Styrodur, des récipients en plastique, les films plastique,...



Polystyrène expansé (Styropor®) propre



La collecte du Styropor®

Un support avec des sacs en plastique ou des sacs en plastique

Recyclage/ élimination écologique

Béton isolant pour le bâtiment, de nouvelles pièces en Styropor®

Le saviez-vous?

Pour que le produit recyclé soit de bonne qualité, il est absolument indispensable que le produit de base se compose d'un seul matériau.



Produits huileux

Que faut-il mettre dedans?

cartouches de graisse, protections, gants, chiffons,
etc. avec adhésions d'huiles ou de graisses



A ne pas mettre

De l'huile usagée



Produits huileux



La collecte des produits huileux

Un fût en plastique ou un Oleocont

Recyclage/ élimination écologique

Valorisation énergétique (élimination à haute température)

Le saviez-vous?

Les sociétés cimentières utilisent certains déchets comme combustible. Cette activité permet d'une part d'assurer la destruction des déchets, d'autre part de réaliser des économies sur la dépense énergétique.



Huiles usagées

Que faut-il mettre dedans?



Toutes les huiles minérales naturelles ou synthétiques: huile de moteur, huile d'engrenages, huile hydraulique, huile lubrifiante

A ne pas mettre

Les huiles usagés ne doivent pas être mélangés avec des solvants, du gasoil, de l'eau et de l'essence.



Huiles usagées

La collecte



Des récipients sur une cuve de rétention sur une cuve de rétention

Recyclage/ élimination écologique

Les huiles minérales sont recyclées dès lors qu'elles ne sont pas contaminées

Le saviez-vous?

1 litre d'huile peut polluer jusqu'à 1000000 l d'eau potable.



Bouteilles en PET

Que faut-il mettre dedans?

Bouteilles transparents en PET (boissons rafraîchissantes, jus de fruits,...)



A ne pas mettre dedans:

pots de yaourt, boîtes à œufs transparentes, gobelets à café, margarine, fromage blanc, produits de soins corporels, pots de fleurs, etc



Bouteilles en PET

La collecte de bouteilles en PET

Par ex. dans un sac en plastique



Recyclage/ élimination écologique

Revalorisation du PET pour la production de pulls, de tuyaux, de mobiliers urbains

Le saviez-vous?

27 bouteilles de PET → 1 pull



Membranes d'étanchéité bitumineuses, roofing



Que faut-il mettre dedans?

membranes d'étanchéité, bardeaux bitumineux,
cartons bitumés, roofing

A ne pas mettre

Des produits huileux



Membranes d'étanchéité bitumineuses, roofing

La collecte



Sacs en plastique ou dans des seaux

Recyclage/ élimination écologique

valorisation thermique

Le saviez-vous?

Les déchets sont incinérés à des températures de 1000°C à 1100°C.



Tubes fluorescents

Que faut-il mettre dedans?



Les tubes fluorescents (tubes neons)

A ne pas mettre

Lampes à incandescence et lampes halogénées (ampoules+spots)



Tubes fluorescents

La collecte

Par ex. dans un carton de collecte pour tubes fluorescents (SuperNeonsKëscht®)



Recyclage/ élimination écologique

Le verre, le métal et le mercure peuvent être valorisés.

Le saviez-vous?

Ne jetez jamais les tubes fluorescents dans le conteneur à verre ou dans les poubelles des déchets ménagers! Elles contiennent du mercure et des composés de métaux lourds qui polluent l'environnement et sont toxiques pour l'organisme humain.



Verres creux

Que faut-il mettre dedans?

bouteilles et récipients en verre, couleurs
mêlées (Additifs tolérés : couvercles, capsules
et étiquettes)

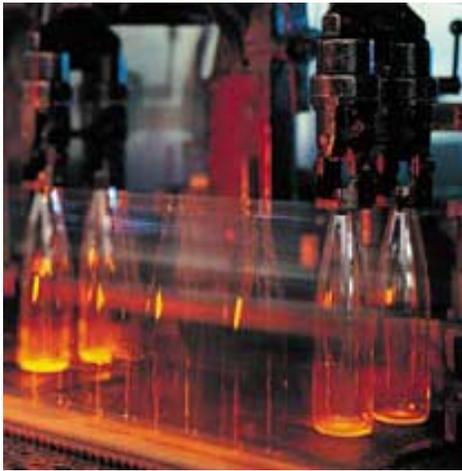


A ne pas mettre

De la porcelaine



Verres creux



La collecte

carton ou bac plastique
récipient verre GMT 240 l

Recyclage/ élimination écologique

recyclage dans l'industrie de verre

Le saviez-vous?

1 bouteille en verre sur 2 est recyclé.



Verre plat

Que faut-il mettre dedans?



verre plat fenêtre (verre miroir, verre armé (Drahtglas))

A ne pas mettre

De la porcelaine



Verre plat

La collecte

en vrac, seau, bac plastique



Recyclage/ élimination écologique

recyclage dans l'industrie de verre (par ex. Laine de verre)

Le saviez-vous?

Chaque fraction de verre possède des propriétés chimiques et physiques différentes. Il n'est donc pas possible de les recycler en commun



6. Connaissances portant sur le marché

- 6.1 Compétences des administrations
- 6.2 Structures publiques d'élimination des déchets
- 6.3 Connaissances sur le marché national de l'élimination des déchets



6.1 Compétences des administrations

Transfert des déchets:

Administration de l'environnement

16, rue Eugène Ruppert

L-2453 Luxembourg

Tél.: 49 64 38

268478-333

Droit ADR

Société Nationale de Contrôle Technique

Mme Julie Pompe

L-5201 Sandweiler

Tél.: 357214-282

E-Mail: jpompe@snct.lu

Santé et sécurité des travailleurs au travail

ITM (Inspection du Travail et des Mines)

3, rue des Primeurs

L-2361 Luxembourg

Tél.: 247-86145

Site internet: www.itm.lu

Prévention des accidents du travail

AAA (Association d'Assurance contre les accidents)

125, route d'Esch

L-2975 Luxembourg

Tél.: 261915-1

Site internet: www.aaa.lu



6. Connaissances portant sur le marché

OAI

ORDRE DES ARCHITECTES
ET DES INGENIEURS-CONSEILS
GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG



10.12.2008

- Matériaux de construction -
Gestion des déchets

132/146

6. Connaissances portant sur le marché

OAI

ORDRE DES ARCHITECTES
ET DES INGENIEURS-CONSEILS
GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG



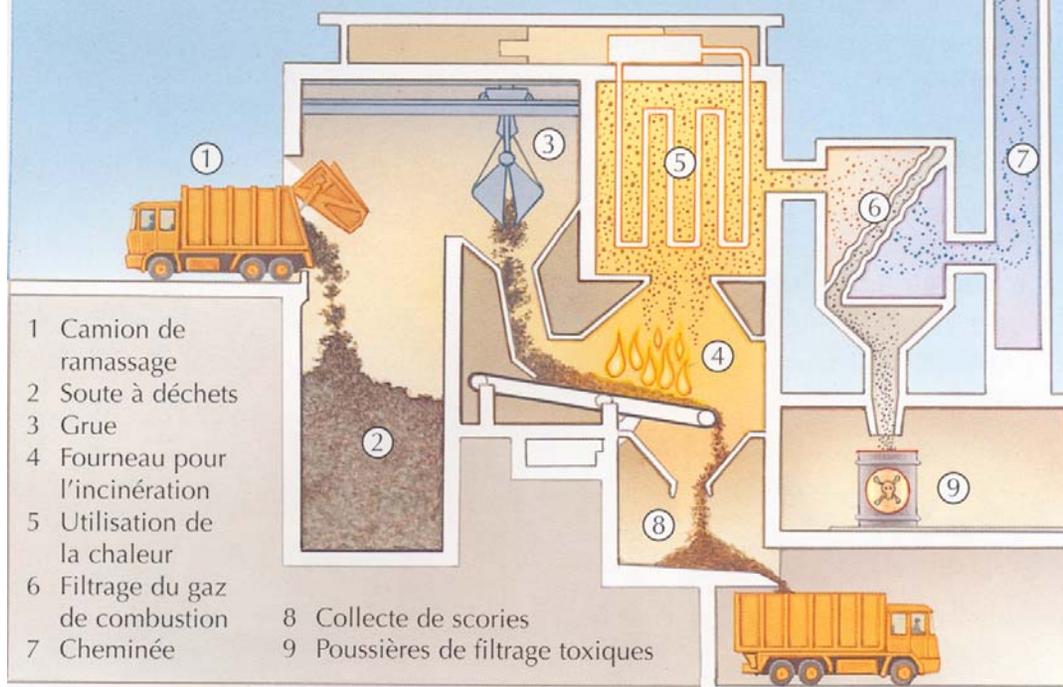
10.12.2008

- Matériaux de construction -
Gestion des déchets

133/146

INCINÉRATEUR:

Dans un incinérateur, les déchets sont brûlés dans de grands fourneaux. Les restes sont des scories et des cendres. Les scories peuvent être utilisées pour la construction de routes. Les poussières de filtrage extraites du gaz de combustion contiennent des substances toxiques. Cette poussière doit donc être stockée à un endroit particulièrement sûr.



6. Connaissances portant sur le marché

OAI

ORDRE DES ARCHITECTES
ET DES INGENIEURS-CONSEILS
GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG



10.12.2008

- Matériaux de construction -
Gestion des déchets

135/146

6.2 Structures publiques d'élimination des déchets

- Les parcs à conteneurs



6.2 Structures publiques d'élimination des déchets

- Les parcs à conteneurs



6.2 Structures publiques d'élimination des déchets

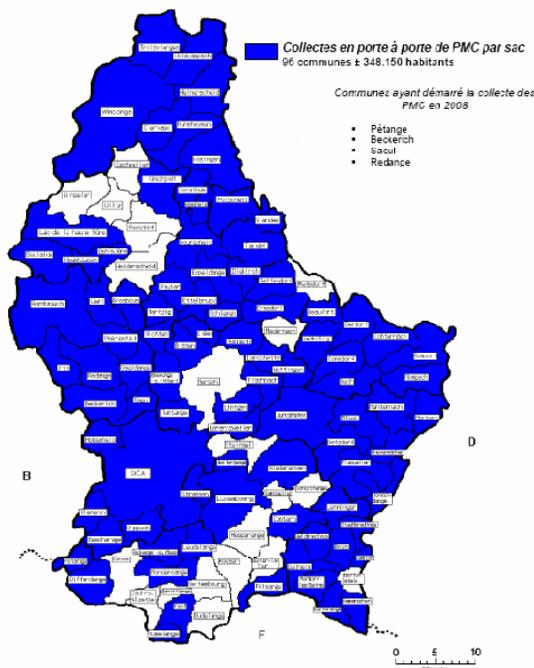
- Le système de collecte de substances problématiques (en petite quantité) par la SuperdrecksKëscht fir Biirger



6.2 Structures publiques d'élimination des déchets

- Le système de tri Valorlux

*Collectes sélectives de PMC en porte à porte par sac plastique
(situation mars 2008)*



Les collectes de la Valorlux

**Collectes en porte à porte de PMC
par sac:**
96 communes = +/- 348150 habitants



6.2 Structures publiques d'élimination des déchets

- Le système de tri Valorlux

P



Bouteilles et flacons **P**lastiques

- Bouteilles
- Flacons (pour produits d'entretien, de vaisselle, lait,)

M



Emballages **M**étalliques

- Boites de conserves; Canettes; Plats; rapiers aluminium; Capsules

C



Cartons à boissons

- Pour aliments



6.3 Connaissances sur le marché national de l'élimination des déchets

- **Très grand nombre de collecteurs agréés par l'administration de l'environnement, mais également un grand nombre de collecteurs non agréés**

Sur le site de l'administration de l'environnement vous pouvez trouver la liste des collecteurs agréés classés d'après le code des déchets (CED2)

- **Grande diversité de récipients pour la collecte des déchets**

Choix du récipient en fonction de la nature du déchet, des contraintes du producteur (encombrement), du mode de transport, de l'éliminateur final et de la réglementation ADR (déchets dangereux)



6.3 Connaissances sur le marché national de l'élimination des déchets



Conteneur GMT 120 l,
240 l, 360 l



Fûts en plastique de
30 à 120 l



Conteneur MGB 660 l à 1100 l



6.3 Connaissances sur le marché national de l'élimination des déchets



Conteneur à
claire-voie 750 l



Conteneur BSK 90 - 1m³



Oleocont



- Matériaux de construction -
Gestion des déchets



6.3 Connaissances sur le marché national de l'élimination des déchets



Conteneur SAP 800 I



Conteneur 10 m³
jusqu'à 30 m³



Conteneur 5 m³



6.3 Connaissances sur le marché national de l'élimination des déchets

Supports avec sacs en plastique transparent de 120 l jusqu' à 2000 l



Support à déchets avec sac PE



Abfallboy



Bulles de 1 - 3 m³



SNK-Karton/
carton SNK

Cartons (par ex. SNK, PDR)



SKF-Karton/
carton SKF



PDR-Karton/
carton PDF



Spraydosenkarton/
carton pr bombes aerosols

Big-Bags





OAI

ORDRE DES ARCHITECTES
ET DES INGENIEURS-CONSEILS
GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG



4.1 Gestion des déchets dans la construction



10.12.2008

- Matériaux de construction -
Gestion des déchets

147/146

OAI

ORDRE DES ARCHITECTES
ET DES INGENIEURS-CONSEILS
GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG



4.1 Gestion des déchets dans la construction



4. Concept relatif aux chantiers de la

SuperDrecksKëscht® fir Betriber



10.12.2008

- Matériaux de construction -
Gestion des déchets

148/146